Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20260321-21032026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Sont présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, JAFFRÉ Marc, TROALEN Michèle, MARCHAND Anthony, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, MAGUER Myriam, JACQ Ronan, LE FAOU Laura, RENOT Erwan, BERTHOU Julie, COIGNARD Thomas, RIVOAL Noa.

DURANT Morgane donne pouvoir à PACAUD Valérie.

Convocation :
le 21 mars 2026

Monsieur Noa RIVOAL a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

OBJET: Désignation d'un correspondant « sécurité routière ».

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2009 le préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Il souhaite que les conseils municipaux du Finistère, comme dans chaque département du territoire national, désigne en son sein un élu qui sera le correspondant « sécurité routière ».
Son rôle consistera principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »
- diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune.
- Animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune
- Mobiliser les acteurs locaux
- Participer au réseau des élus référents « sécurité routière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Patrick QUEIGNEC correspondant « sécurité routière » pour la commune de LEUHAN

.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

